

# RELEVÉ DES PRINCIPALES DÉCISIONS

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

26 avril 2021

Version finale

### **Avis 2021-07 / Lutte contre la précarité étudiante**

Sollicité par la ministre de l'Enseignement supérieur, l'ARES a demandé à la Commission de la Vie étudiante, Démocratisation et Affaires sociales (CoVEDAS) de réfléchir à l'opérationnalisation d'une étude relative à la thématique de la précarité étudiante. Suite à des débats au sein du bureau exécutif et au sein du Conseil d'administration, l'ARES a émis un avis motivé à l'attention de la ministre de l'Enseignement supérieur.

Dans cet avis, l'ARES souligne d'emblée qu'il convient d'être attentifs aux principes suivants pour garantir l'efficacité des mesures proposées :

- » Intensifier la communication et l'information sur l'ensemble des mesures d'aide existantes à tous les niveaux de pouvoir concernés ;
- » Proposer des solutions structurées constitutives d'une stratégie globale et apporter les moyens structurels nécessaires pour permettre de mettre en œuvre les actions proposées ;
- » Garantir l'équité de l'aide apportée aux étudiant·e·s, quelle que soit la forme d'enseignement supérieur choisie, en prenant en compte les personnes les plus précarisées ;
- » Laisser la liberté aux EES (qui connaissent bien les étudiant·e·s de par leur proximité avec eux) d'agir en fonction des besoins spécifiques de leur public étudiant ;
- » Apporter des réponses appropriées aux publics spécifiques tels : les étudiant·e·s-parents, les étudiant·e·s issus de familles monoparentales, les étudiant·e·s hors UE et non boursiers, les étudiant·e·s émergeant au CPAS, les étudiant·e·s en situation de handicap...

L'ARES propose ensuite une série de mesures concrètes ciblées sur les allocations d'études, le coût des études, le financement de l'enseignement supérieur inclusif, le logement, la mobilité.

L'intégralité de l'avis de l'ARES peut-être consulté sur le [site internet de l'ARES](#).

### **Rapport d'activités de l'ARES 2019 - 2020**

L'ARES publie son sixième rapport d'activités. Il dresse un bilan général du travail accompli, des décisions et positions prises durant l'année académique 2019-2020 au service de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. On y trouve notamment l'ensemble des actions entreprises en soutien aux établissements lors de la crise sanitaire.

L'intégralité du rapport d'activité de l'ARES peut-être consulté sur le [site internet de l'ARES](#).